



## AVIS – PROMULGATION

Le 3 mai 2010, le conseil de la Ville de Québec a adopté le Règlement sur des travaux de réfection et de modernisation du complexe Jacques-Cartier et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1513, décrétant un emprunt de 29 230 000 \$.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 23 juin 2010 et il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau du greffier situé à l'hôtel de ville, 2, rue des Jardins, Québec, durant les heures de bureau.

Donné à Québec, le 29 juin 2010.

L'assistante-greffière de la Ville

Line Trudel, avocate

/hmd